

Bururi, le 30 Octobre 1972

N°262/RMP.48.229/BUJA.-

A Monsieur le Procureur Général
de la République
à
B U J U M B U R A .-

06.11.72

Raf 48229/Bje

OBJET: 947
Affaire Rumonge.-

Monsieur le Procureur Général,

Comme suite à votre télégramme n°314/RMP.48.229/NG/27 du 27/10/1972, concernant l'affaire sous rubrique, j'ai l'honneur de vous faire parvenir par la présente la liste des maisons saisies lors de la Rébellion du 29 Avril 1972.-

La liste des victimes du génocide suivra incessamment.-

Veillez agréer, Monsieur le Procureur Général l'assurance de ma haute considération.-

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE a.i.

NDABURUMBA Etienne.-